

**ACCUEIL DANS DES FAMILLES, DURANT L'ETE 2017,
D'ENFANTS D'UKRAINE ET DE RUSSIE
VICTIMES DE LA CATASTROPHE
DE TCHERNOBYL**

***LES REPONSES ...
A VOS INTERROGATIONS***



Association
« LES ENFANTS DE TCHERNOBYL »
1 A rue de Lorraine 68840 PULVERSHEIM

Courriel : lesenfantsdetchernobyl@gmail.com
Site internet : www.lesenfantsdetchernobyl.fr

Coordinatrice du projet : Céline WEISS
18 route de Neuf-Brisach
68000 COLMAR
Téléphone : 06 73 15 15 81
Courriel : lesenfantsdetchernobyl@gmail.com

QUE S'EST-IL PASSE A TCHERNOBYL ?

Le 26 avril 1986, la centrale nucléaire de Tchernobyl en Ukraine a explosé.

OU SE TROUVE TCHERNOBYL ?

Tchernobyl se situe à 1700 km à l'est de l'Alsace, à 120 km au nord de Kiev, la capitale de l'Ukraine.

QUELLES SONT LES CONSEQUENCES DE CETTE CATASTROPHE ?

Certains composés radioactifs échappés du réacteur endommagé contaminent les populations, sols et cours d'eau de l'Ukraine, de la Russie et du Bélarus voisin.

JE NE CONNAIS PAS VOTRE ASSOCIATION. QUI EST-ELLE ?

L'association « LES ENFANTS DE TCHERNOBYL » est une association humanitaire alsacienne, régie par le Droit Local, inscrite au Tribunal d'Instance de Guebwiller et bénéficiant de la reconnaissance de mission d'utilité publique. Elle est composée d'environ 500 membres habitant essentiellement dans les 2 départements alsaciens et les départements limitrophes.

D'OU PROVIENT LE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION ?

Très peu des subventions, un peu des dons et des adhésions, mais essentiellement des initiatives et du bénévolat de ses membres, vente d'artisanat ukrainien, en particulier d'œufs en bois peint - les pyssanki - (opération « 10 000 ŒUFS POUR LES ENFANTS DE TCHERNOBYL »).

POURQUOI ACCUEILLIR EN FRANCE DES ENFANTS QUI HABITENT DANS LES ZONES CONTAMINEES EN UKRAINE ET RUSSIE ?

Ces enfants vivent dans des zones où l'air, l'eau, l'alimentation et l'environnement sont contaminés par la radioactivité, situation qui a comme conséquence, à moyen ou long terme, une perte notable des défenses immunitaires qui peut conduire au développement de nombreuses maladies.

A-T-ON LA PREUVE DE L'EFFICACITE DES SEJOURS EN TERME DE DIMINUTION DES RISQUES SANITAIRES ?

A notre demande, des mesures de la teneur en césium 137 des enfants ukrainiens et russes invités à séjourner en France durant l'été 2015 ont été réalisées par l'Académie des Sciences d'Ukraine de Kiev et l'institut BELRAD à Minsk. Les résultats obtenus sont très importants : la baisse moyenne de la radioactivité mesurée s'élève à 33% après un séjour de 21 jours et de 47% après un séjour de 2 mois, elle est supérieure ou égale à 85% pour les enfants les plus contaminés (données 2013).

Les accueils en France des enfants vivant dans les zones contaminées par le césium 137 permettent de réduire la radioactivité interne et l'irradiation externe de leur organisme de manière importante et par conséquent de diminuer les risques sanitaires.

En outre, comme dans le reste des pays concernés, la vie est très dure en raison de la mauvaise situation économique.

Une alimentation saine lors de leur présence en France, constitue pour ces enfants en pleine croissance, une cure sanitaire scientifiquement prouvée.

La venue dans un pays de l'ouest constitue également un enrichissement culturel pour ces enfants nés sur les cendres du communisme.

LES CONTAMINANTS RADIOACTIFS INGERES PAR CES ENFANTS CONSTITUENT-ILS UN RISQUE POUR LES MEMBRES DE NOTRE FAMILLE LORS DE L'ACCUEIL ?

Non. Certains enfants sont atteints dans leur corps mais leur mal n'est pas contagieux.

DOIVENT-ILS SUIVRE UN TRAITEMENT MEDICAL PENDANT LEUR PRESENCE EN FRANCE ?

Non. Les enfants avec des maladies déclarées graves ne peuvent pas venir en France.

D'OU VIENNENT LES ENFANTS SELECTIONNES ?

Du nord de l'Ukraine dans le raïon de Poliske, de Narodichi et du sud-ouest de la Russie de la ville de Novozybkov.

QUI SELECTIONNE LES ENFANTS QUI PARTICIPENT A CE PROJET ?

Nos partenaires en Ukraine et en Russie (interprètes de l'association en Ukraine, associations de familles nombreuses, directeurs et directrices d'écoles, responsables d'internat et personnes vivant dans la zone contaminée) choisissent des enfants sur la base des critères que nous leur présentons.

QUELS SONT CES CRITERES ?

Nous demandons à ce que l'enfant choisi vive dans la zone contaminée par l'accident et qu'il soit issu d'une famille économiquement défavorisée. Il ne doit pas présenter de handicaps physiques ou mentaux connus ou visibles. Il doit avoir un comportement habituel « normal » qui permette son intégration au sein d'une famille française durant le séjour. Aucun autre critère tel que race, nationalité, religion n'intervient dans la sélection.

QUELS SONT L'AGE ET LE SEXE DES ENFANTS ACCUEILLIS ?

Ce sont des garçons et des filles de 8 à 11 ans.

POURRAI-JE CHOISIR LE SEXE ET L'AGE DE L'ENFANT ?

Vous pourrez émettre un souhait, et, dans la mesure du possible, nous essayerons de le faire coïncider avec le profil du groupe d'enfants, en tenant compte de votre situation familiale.

QUELLES LANGUES PARLENT LES ENFANTS ?

L'ukrainien ou le russe, et très rarement l'anglais, l'allemand ou le français.

COMMENT FERONS-NOUS POUR COMMUNIQUER ?

Des interprètes encadreront les enfants durant les voyages et séjours en France, vous serez en contact régulier avec eux.

Nous recherchons également des hébergements en famille pour ces interprètes adultes. Un guide de conversation vous sera offert.

COMMENT FAUT-IL SE COMPORTEUR AVEC L'ENFANT ACCUEILLI ?

Exactement comme s'il s'agissait du vôtre, ni plus ni moins.

DES RENCONTRES SERONT-ELLES ORGANISEES DURANT L'ETE POUR PERMETTRE AUX ENFANTS DE SE RENCONTRER ?

Oui, plusieurs animations sont régulièrement organisées, les familles d'accueil étant libres d'y participer ou pas.

QUELLES SONT LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION ?

Elle apporte en Ukraine, au Bélarus et en Russie son aide aux populations victimes de la catastrophe de Tchernobyl, et tout particulièrement aux enfants.

L'association a organisé plus d'une centaine de projets, en particulier plus de 4300 accueils d'enfants ukrainiens et russes.

COMBIEN D'ENFANTS UKRAINIENS ET RUSSES SERONT ACCUEILLIS PAR L'ASSOCIATION DURANT L'ETE 2017 ?

Environ 200 enfants seront accueillis cette année.

En juillet 20 enfants ukrainiens et en août 20 enfants russes viendront pour la première fois dans des familles d'accueil.

En plus de ceux-ci, de nombreux enfants réinvités reviendront dans leur famille d'accueil de l'année précédente.

Les enfants ukrainiens ne viendront que durant le mois de juillet.

Les enfants russes ne viendront que durant le mois d'août.

QUELLES SONT LES DATES ET LES DUREES DES ACCUEILS ?

Les accueils sont d'une durée de 3 semaines.

Les dates prévues sont du 7/8/9 juillet au 28/29/30 juillet 2017 et du 4/5/6 août au 25/26/27 août 2017 (à + ou – 2 jours).

COMBIEN DOIS-JE PAYER ?

Le transport, les frais de visa, l'encadrement d'un enfant coûtent entre 500 et 600 euros à l'association.

Nous vous demandons uniquement de financer votre adhésion de 40€ (couvrant notamment les frais liés à votre information par courrier), et l'assurance maladie de l'enfant (forfait de 30€) soit un total de 70€ à votre charge. La différence est financée par la trésorerie propre de l'association.

QUE DOIS-JE FAIRE SI CE PROJET M'INTERESSE ?

Prendre rapidement contact avec la coordinatrice de l'accueil 2017 :

Céline WEISS
18 route de Neuf-Brisach
68000 COLMAR
Téléphone : 06 73 15 15 81
Courriel : lesenfantsdetchernobyl@gmail.com

Attention ! Les inscriptions seront closes dès que nous aurons toutes les familles nécessaires à l'accueil.

ET ENSUITE ?

Une visite sera effectuée par un responsable de l'association à la personne candidate à l'accueil pour pouvoir répondre aux questions posées par celle-ci et pour l'informer de certaines démarches administratives. Vous signerez un contrat avec l'association précisant les droits et devoirs de chacun et remettrez un chèque de caution de 130€. Cette caution se divise en deux : 100€ seront conservés en cas de désistement injustifié de votre part et 30€ seront retenus en cas d'absence à la réunion préparatoire aux accueils (cette réunion se déroulera le samedi 17 juin 2017 à Horbourg-Wihr). Dans tous les autres cas, le chèque de caution sera intégralement restitué à la personne qui accueille lors de l'arrivée de l'enfant en France.